

Interpellation

11-INT-495



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 8 MARS 2011

Scanné le _____

Auto-délivrance : quand est-ce que la procédure mise en place par la commission d'éthique du CHUV va-t-elle être respectée ?

L'initiative Exit devra être votée par les Vaudois dans un avenir proche, je l'espère. Le Conseil d'État est en passe de finir de toiletter un contre-projet mais en attendant et à quelques reprises, des situations très pénibles ont eu lieu.

En effet, il a été porté à ma connaissance que quelques patients en fin de vie au CHUV qui avaient décidé de faire appel à Exit pour abréger leurs souffrances, se sont vus imposer par l'institution un retour humainement difficile à domicile.

Pour exemple : cette femme décédée à son domicile le 22 décembre 2010 et qui a laissé un écrit datant du jour de sa mort où elle déplore l'attitude de certains médecins du CHUV, qui n'ont cessés de la harceler pour la faire changer d'avis, sans aucun respect de sa liberté de choix, illustre tout à fait cet excès de zèle.

D'autres personnes ont fait face à des lenteurs administratives et sont rentrées à domicile avant que la commission d'éthique ne se prononce.

Si l'on peut tolérer que le personnel soignant, tout au moins une partie d'entre eux, n'admet pas cette façon de quitter la vie et considère que cela va à l'encontre de leur travail ou de leur sensibilité, il est par contre inqualifiable que la procédure mise en place par la commission d'éthique du CHUV se transforme en un obstacle administratif quasi infranchissable et favorise ainsi l'attitude oppositionnelle de l'institution au détriment du choix d'un patient très affaibli et vulnérable.

Par ailleurs, ne faudrait-il pas, à l'avenir, éviter d'imposer un retour à domicile d'un patient moribond qu'on voudrait ainsi punir pour avoir renoncé à des soins palliatifs non souhaités et occasionner, par la même, un stress supplémentaire et inutile pour lui et sa famille.

D'autre part, si le patient et sa famille souhaitent une auto-délivrance à l'hôpital et que cette situation réponde aux critères d'acceptation pour une auto-délivrance, le CHUV devrait pouvoir mettre à disposition une chambre dans un délai raisonnable pour que l'aide au suicide puisse se dérouler dans des conditions dignes pour chacun, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle.

Le CHUV s'enorgueillit de n'avoir eu en cinq ans, qu'un seul cas d'assistance au suicide dans un établissement dépendant de lui. Quelques rares procédures n'ont pas abouti mais on ne fera croire à personne qu'il y a ait eu si peu de demandes d'assistances au suicide dans le cadre hospitalier.

Ce chiffre, si faible, **montre à l'évidence clairement la grève du zèle de l'institution** face aux demandes d'auto-délivrance à l'hôpital.

De même que l'institution hospitalière doit être neutre par rapport à une demande d'interruption volontaire de grossesse, elle se doit d'être neutre par rapport à une demande d'assistance au suicide.

Aussi, je me permets de poser les deux questions suivantes au Conseil d'État :

1) est-il exact qu'une partie du personnel soignant, notamment des soins palliatifs, utilise des pressions et de la lenteur pour éviter d'appliquer les termes de la procédure que la commission d'éthique a mise en place en 2006 ? et si oui est-il possible que le Conseil d'État y remédie ?

2) y a-t-il ou y aura-t-il à disposition une chambre, dans un délai raisonnable, pour les patients en fin de vie qui souhaitent une auto-délivrance dans le cadre hospitalier ?

Je remercie le Conseil d'État pour sa réponse dans le délai de trois mois.

Prilly, le 08 mars 2011
Véronique Hurni

Souhaite développer.

Je confirme par la présente que ma
décision de faire appel à EXET pour
une auto-délivrance est entièrement
réfléchie et que je n'ai été soumise
à aucune influence.

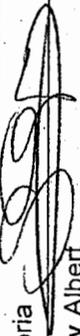
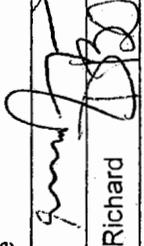
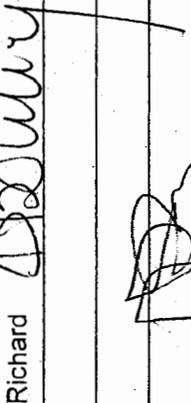
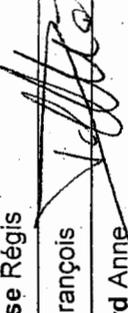
Je délore l'attitude de certains
médecins du CHUV, qui n'ont
cessé de me harceler pour me
faire changer d'idée, sans aucun
respect de ma liberté de choix.

Lausanne, le 22 décembre 2010

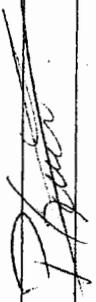
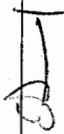
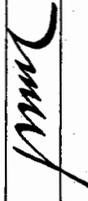
Ursula

Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

U. H. U. R. N. I. Inkerpekkation
08.03.2011

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dind Claudine
Aebi Jean-Robert 	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel
Aellen Catherine	Capt Gloria 	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Durussel José
Ansermet Jacques 	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier <i>Oliver Feller</i>
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Flora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric 	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard 	Debluë François 	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Delay Elisabeth	Golaz Olivier
Bory Marc-André 	Depoisier Anne-Marie	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Grandjean Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognoz Frédéric <i>J. G. 11</i>
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

Guignard Pierre 	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy 	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf 	Payot François	Sonnay Eric 
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André 	Sordet Jean-Marc 
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie 
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel 	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre 
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves 	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain 	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre